SECTION 03: DIAGNOSTIC ET IMAGE DIRECTRICE

SECTION 03: DIAGNOSTIC ET IMAGE DIRECTRICE

DU CONSTAT AU PROJET 119

DIAGNOSTIC 120
Situation géographique 120
Diversité des tissus 122
Objets référentiels 124

IMAGE DIRECTRICE: UNE PROPOSITION POUR LA COMMUNE 126

façade de Lancy sur la ville de Genève

DU CONSTAT AU PROJET

L' ETAT DES LIEUX établi, le plan directeur se doit à présent de dépasser le simple constat pour proposer un projet urbain fondé tant sur la volonté des Lancéens, le cadre institutionnel cantonal, que l'analyse des données recueillies.
Cette section contient:

- Un DIAGNOSTIC structuré selon la clé de lecture proposée en introduction de la SECTION 02 (situation géographique, diversité des tissus, objets référentiels);
- une IMAGE DIRECTRICE synthétisant les pistes de projet énoncées ci-dessous et les INTENTIONS CADRE (SECTION 01).

Cette proposition générale servira de guide pour la formulation et la MISE EN ŒUVRE du plan directeur (SECTION 04).

DIAGNOSTIC

SITUATION GEOGRAPHIQUE

La situation géographique a largement influencé la structure du bâti, du paysage et des réseaux en termes de répartition et de diversité. La topographie lancéenne, accidentée et découpée par des rivières, a induit un développement réparti sur quatre plateaux distincts:

- Le plateau du Petit-Lancy et de Saint-Georges (altitude 420 m);
- le plateau du Grand-Lancy (altitude 400 m);
- le plateau de la Chapelle (plan légèrement incliné, altitude variant entre 400 m et 420 m);
- le plateau de la plaine de la Praille (altitude 385 m).

Ceux-ci sont définis par des limites géographiques et naturelles: le Rhône et ses falaises, les vallons de l'Aire et du Voiret, la Drize et le coteau de Lancy. Ces ruptures topographiques ont contribué à dissocier les différents plateaux et à déterminer des identités particulières, voire indépendantes au sein de la commune et vis-à-vis du centre ville de Genève. De ce fait, l'organisation tant du bâti, du paysage que des transports est fonction de la situation géographique et non pas des limites administratives.

Chaque plateau possède des polarités correspondant souvent aux points les plus élevés des plateaux. Ces pôles se situent sur les cheminements historiques (inventaire IVS) qui sont restés des entrées de ville importantes (radiales genevoises). Ils participent à structurer indépendamment l'urbanité de chaque plateau. On distinguera les pôles historiques avec une dimension sociale, culturelle et une échelle locale (Grand-Lancy, Saint-Georges…) et les pôles contemporains, directement liés aux nouvelles infrastructures de transport et aux échanges commerciaux (stade, gare du Pont-Rouge). Il est intéressant de constater que les deux principaux pôles cantonaux qui accueilleront les gares CEVA (Bachet et Pont-Rouge) sont à ce jour très peu définis spatialement et encore très ouverts à la réalisation de projets d'aménagement.

Il est à remarquer que l'axe routier nord-sud (T104 et route des Jeunes) ne détermine pas les caractéristiques de la commune à l'échelle du grand territoire mais plutôt à l'échelle inter-quartiers (coupures).

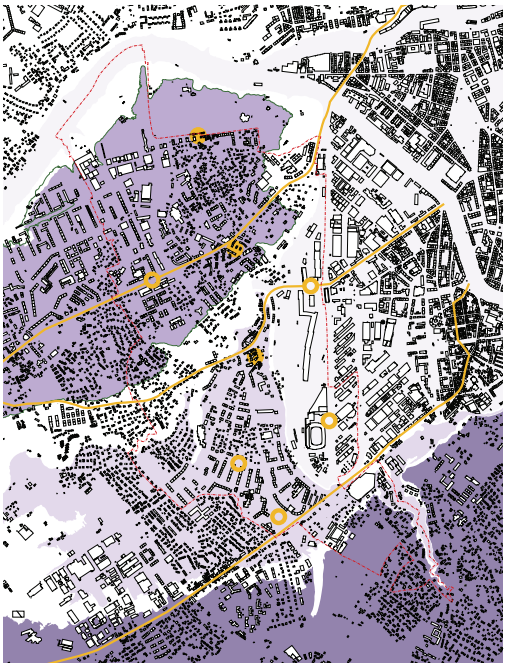

SITUATION GEOGRAPHIQUE

- plateau de la Chapelle
- plateau du Petit-Lancy
- plateau du Grand-Lancy
- plateau de la Praille
- pôle historique
- pôle contemporain
- structurante réseau
- périmètre commune

CONSTATS

Au travers des études en projet comme SOVALP et La Chapelle – Les Sciers, on observe une volonté de se défaire des limites géographiques en favorisant les contacts et les liaisons entre les plateaux.

La topographie a garanti la conservation d'éléments paysagers qui se sont affirmés et apparaissent aujourd'hui comme des structurantes végétales linéaires et continues, des entités paysagères unitaires. Il s'agit des cordons boisés des vallons et cours d'eau, composés d'essences indigènes de grandes tailles (hêtres, charmes, érables, frênes, chênes, etc.). Sur les plateaux par contre, le paysage arborisé est hétéroclite, développé par parcelles, souvent composé d'essences exogènes (sapins, bouleaux, saules pleureurs, etc.).

Les nouvelles infrastructures de transport (tramway, CEVA) et les espaces publics qui leur sont associés (gares CEVA) sont prévus à l'échelle de l'agglomération. Ils attestent du fait que Lancy est en passe de s'intégrer au centre urbain genevois. Concernant les transports publics, Lancy est clairement passé avec l'arrivée de deux lignes de tram du statut de commune périphérique à celui d'acteur majeur de l'agglomération.

- La situation topographique en terrasse dissocie Lancy de Genève;
- La limite ouest de la commune ne correspond à aucune limite topographique et disparaît dans la continuité du tissu bâti.
- Les projets de densification actuels (PAC) tendent à assimiler Lancy à l'urbanité genevoise.
- La situation topographique a permis aux structurantes végétales des quatre cours d'eau de perdurer.
- La continuité de verdure arborisée entre La Chapelle et la campagne de Saint-Georges existe, sans qu'elle forme un ensemble paysager cohérent (forte coupure au Bachet).
- Les projets de développement des transports publics intègrent Lancy à l'urbanité genevoise.
- La gestion de la qualité et du débit des différents cours d'eau est une problématique qui se pose à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

PISTES DE PROJET

1. Les rampes

> fiche 01

Il s'agit de renforcer l'identité communale en marquant des seuils clairs et caractéristiques entre l'agglomération genevoise et Lancy. Issues de la situation topographique spécifique à la commune, les rampes expriment des seuils particuliers.

Il est question de développer une réflexion et un travail sur ces dernières. Les rampes Saint-Georges, Quidort, du Pont-Rouge et du Grand-Lancy correspondent déjà toutes à un même schéma: elles partent de la ville (tissu urbain), traversent un secteur paysager pour aboutir dans un tissu dense à nouveau. En d'autres termes, les liaisons avec Genève sont caractérisées par un traitement unitaire des rampes, une mise en scène qui valorise un seuil, un "temps végétal".

2. Deux traitements de limites: renforcé et diffus

> fiche A
> fiche 06
> fiche 09

Il s'agit de reconnaître l'existence de limites très diversifiées entre la commune et son voisinage, de valoriser ces différences en traitant spécifiquement les limites nord, sud, est et ouest. Les limites nord et est sont claires, elles correspondent principalement à des événements topographiques et sont associées à des événements d'ordre paysager. Les limites sud et ouest sont floues, elles sont des limites administratives et peinent à se définir.

Dans les secteurs sud et ouest, une coordination intercommunale est préconisée. Elle permet la mise en place d'une organisation commune visant à favoriser la continuité des tissus et, par conséquent, à gommer les limites.

3. Un plan paysager d'ensemble

> fiche H

Un plan paysager d'ensemble est établi. Il permet de mettre en évidence la structure en plateaux et définit une unité paysagère pour la commune de Lancy. Ce plan précise les trois structurantes paysagères indigènes (liées aux cours d'eau) et décrit l'orientation paysagère de chacun des plateaux. Il pourrait proposer une replantation sur le long terme (proposition de mesures incitatives pour les propriétaires) et prévoir des plantations spécifiques et caractéristiques pour les pentes séparant les plateaux.

DIVERSITE DES TISSUS

La lecture sensible a permis de relever minutieusement les différents types de tissus bâtis, d'espaces publics, de paysages et de réseaux de déplacements. Cette variété définit une image très composite de la commune et correspond à une riche diversité sociale, culturelle et économique. Ces différents types s'ignorent, se complètent ou se lient.

Plusieurs éléments de rupture ou de liaison sont en place. Il existe autant d'éléments de connexion que d'éléments de rupture, des plus ténus aux plus explicites. Par exemple, citons la route du Pont-Butin qui présente une rupture caractéristique et les passages sous-voie qui offrent des liaisons. Le traitement du chemin des Palettes, en passe de devenir un espace urbain (boulevard) réunissant le quartier des Palettes à celui des Semailles, peut également être cité comme exemple de liaison.

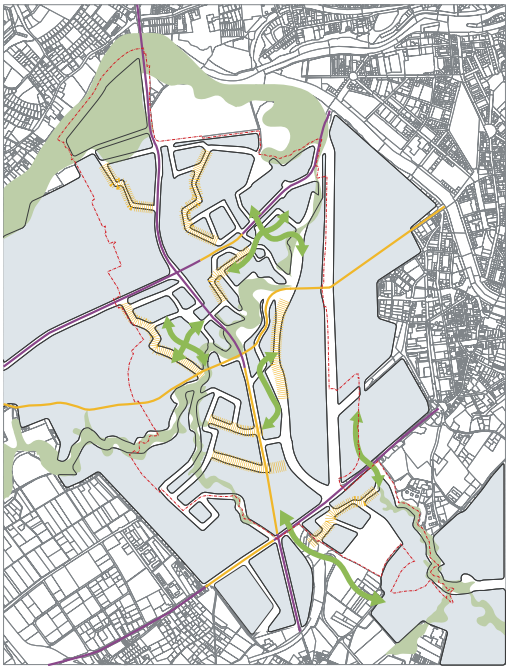

DIVERSITE DES TISSUS

- pénétrante de verdure
- potentiel pour parc de liaison interquartiers
- potentiel pour aménagement espace public intermédiaire
- séquence de liaison
- séquence de rupture
- périmètre commune

CONSTATS

Les différents types de tissus bâtis correspondent le plus souvent à différents types d'espace public et composent une variété de quartiers délimités par les voiries. Ces quartiers sont organisés selon les règles imposées par un zonage en mosaïque déterminé progressivement par les opportunités et les besoins cantonaux. Ils sont de caractère introverti ou extraverti, et la perméabilité de leurs limites varie. Ces quartiers sont aléatoirement divisés par des limites infrastructurelles (routes de transit par exemple) qui correspondent à une logique de déplacement automobile.

Les quatre grandes pénétrantes de verdure qui suivent les cours d'eau offrent une charpente généreuse et protectrice face à une urbanisation poussée. Ces structurantes végétales ont permis d'assurer la pérennité d'importants couloirs de faune et offrent l'opportunité de promenades détachées du contexte urbain de la commune. Elles sont reliées en quelques points par des ponts de verdure de bonne qualité, ponts construits par le tissu végétal dense des quartiers résidentiels.
Les alignements d'arbres sont indépendants des différents types de paysages dans la mesure où ils ne participent pas à la définition de leur caractère, mais sont directement associés à la valorisation de l'espace routier. Ils sont la marque d'un type d'aménagement autonome.
La composante agricole a quasiment disparu du territoire lancéen. Les traces du passé agraire communal sont quasi inexistantes; ni bocage significatif, ni découpage ou organisation parcellaire spécifique à l'agriculture ne subsistent.

La commune de Lancy se distingue par une très grande diversité d'axes routiers: fonctions contrastées, partage diversifié de l'espace public en faveur des différents modes, convivialité très inégale.
Les axes routiers se juxtaposent et se superposent physiquement: routes et contre-routes, ponts et souterrains.
L'ensemble n'est pas très cohérent, il donne une image fragmentée du système. Par ailleurs, les fonctions de plusieurs routes ont changé sans pour autant que leur qualité (espaces publics, profil et connexions) n'ait été modifiée.

- L'identité de la commune est celle de la juxtaposition d'une pluralité de tissus, de paysages et de réseaux, dont la perméabilité des limites varie.
- Quatre pénétrantes de verdure majeures qui accompagnent les cours d'eaux sont reliées entre elles par la végétation d'anciens quartiers résidentiels (Marbriers, Surville, Semailles, Chapelle).
- Les alignements d'arbres ne représentent ni structure ni principe paysager.
- L'aménagement urbain des réseaux est inadéquat par rapport à leurs fonctions actuelles (par exemple la route T104).
- Certains quartiers nécessitent un changement de zone d'affectation selon l'usage actuel ou leur évolution probable.
- L'impact du trafic automobile est important en terme de nuisances sonores et atmosphériques.

PISTES DE PROJET

1. Traitement et maintien de la diversité des espaces publics inter-quartiers

> fiche A
> fiche B

Il s'agit de reconnaître l'importance des interstices entre les tissus, sans chercher à harmoniser ces derniers dans un souci d'unité, mais d'homogénéiser ce qui les lient. Ces interstices deviennent espace public, leur caractère de liaison et leur cohérence sont ainsi révélés et valorisés.

2. Ossature paysagère

> fiche H
> fiche D1

Les éléments paysagers (structurantes végétales) sont structurés, reliés les uns aux autres afin de renforcer l'ossature paysagère. Cette ossature propose des qualités et un réseau (tracés et connexions) appropriés aux mobilités douces.

3. Atténuation des ruptures

> fiche 04
> fiche 06
> fiche 07
> fiche 08
> fiche 09

Les éléments de rupture sont identifiés et évalués. Leur degré d'incidence et leurs points ou séquences stratégiques sont définis. Ils font l'objet de coutures et propositions de projets ponctuels à petite échelle (inter-quartiers).

OBJETS REFERENTIELS

La commune se présente comme une juxtaposition de différents types de bâtis, de paysages et de réseaux. Il est dès lors inadéquat et certainement impossible de définir un centre unique pour Lancy. Par contre, il existe une série de points de repère, d'éléments forts qui marquent et structurent le territoire. Ces objets référentiels permettent de se situer, de s'orienter et représentent un important potentiel identitaire et représentatif.

Les objets référentiels jalonnent le territoire communal. Ils peuvent être de nature variée, suivant qu'ils appartiennent au bâti, au paysage ou aux réseaux et leur portée diffère. Elle peut être communale ou cantonale.

Ils sont inventoriés selon deux catégories:

- les objets référentiels visuels (balises visuelles du territoire);
- les objets référentiels d'usage.

Mairie de Lancy

église du Grand-Lancy

silo de la Praille

campagne Saint-Georges

école En-Sauvy

tours Cérésole

tour cité Caroll

Etoile-Palettes

piscine de Lancy

pont Butin

Bachet-de-Pesay

stade de Genève

portail de Saint-Georges

CONSTATS

Les objets référentiels bâtis peuvent être caractérisés par leur architecture (Etoile-Palettes), leur programme et leurs dimensions (stade de la Praille, dépôt du Bachet). Certains d'entre eux sont à l'échelle du canton (Etoile-Palettes, stade de la Praille, etc.), d'autres à l'échelle de la commune (écoles primaires, chapelles, etc.).

Les objets référentiels bâtis correspondent à l'une ou l'autre des catégories précitées:

- objets référentiels visuels: pont Butin, domaine Saint-Georges, stade de la Praille, Etoile-Palettes, dépôt du Bachet, tours Cérésole, silo des Ports-Francs et église du Grand-Lancy;
- objets référentiels d'usage: piscine, écoles primaires de l'architecte Paul Waltenspühl, Mairie de Lancy.

Les objets référentiels paysagers se déclinent à l'échelle communale en termes de repères ponctuels et à l'échelle cantonale en termes de repères linéaires et de grande dimension (alignements, structurantes végétales et cours d'eau).

Les objets référentiels paysagers correspondent à l'une ou l'autre des catégories précitées:

- objets référentiels visuels: Rhône;
- objets référentiels d'usage: points de vue majeurs, réseau de promenades, cordons boisés de l'Aire et du Voiret, cordon boisé de la Drize.

Les objets référentiels routiers ont la particularité de permettre à l'utilisateur de se situer dans le canton. Les axes majeurs (route du Pont-Butin, route des Jeunes) qui composent le réseau cantonal possèdent un caractère autoroutier qui perturbe la perception de l'environnement immédiat.
Le réseau de transport public (tramway, CEVA) a un impact local. Une fois établi il devrait devenir un élément structurant dans les déplacements communaux et des éléments de repère.

Les objets référentiels liés aux mobilités correspondent à l'une et/ou à l'autre des catégories précitées:

- objets référentiels visuels: tramway, interface Bachet, CEVA.
- objets référentiels d'usage: tramway, route de Chancy, T104, interface Bachet, gare Lancy - Pont-Rouge.

PISTES DE PROJET

1. Perspectives visuelles

> fiche C

Il s'agit de mettre en valeur les objets référentiels visuels en préservant ou révélant les perspectives qui les cadrent. Ils définissent l'iconographie de Lancy et de ce fait, ils doivent être signifiés dans les paysages de la commune et apparaître comme les pièces maîtresses de ses panoramas.

2. Mise en réseaux des équipements

> fiche B
> fiche 07
> fiche 08

Les objets référentiels d'usage sont d'importance communale. Ils sont révélés et renforcés par leur connexion au réseau des mobilités douces, confirmant ainsi leur appartenance à l'échelle locale.

3. Réhabilitation d'objets référentiels

> fiche 10
> fiche 11

La valorisation de certains de ces objets référentiels passe par leur réhabilitation. Actualiser leur programme et/ou en modifier leur fonction permet d'accroître le potentiel représentatif de ces points de repère (en termes visuels ou d'usage) et souligne le fait qu'ils participent à la définition d'une image communale contemporaine.

IMAGE DIRECTRICE: UNE PROPOSITION POUR LA COMMUNE

Instrument de réflexion collective, l'image directrice est une étape dans la réalisation du plan directeur et sert de guide pour les projets qui sont détaillés dans la SECTION 04. Elle considère sans hiérarchie les éléments existants, les éléments qui méritent une valorisation et les nouvelles propositions.

Première ébauche du plan directeur, elle en définit les principes mais n'apporte pas de réponse quant à la manière de réaliser les propositions.

La lecture du site, puis le diagnostic, élaborés selon les trois thématiques: situation géographique, diversité des tissus et objets référentiels nous ont permis d'approfondir notre connaissance et notre compréhension du caractère et de l'identité de la commune. Nous proposons une image directrice, elle aussi structurée et transcrite suivant ces thématiques.
Plusieurs intentions d'aménagement peuvent contribuer à développer un thème, ces intentions sont exprimées de manière schématique dans l'image directrice. La légende de la carte ci-contre décrit les différents objets qu'elle considère.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

La limite topographique formée par les falaises du Rhône et la terrasse Eugène-Lance est à mettre en évidence; nous proposons de valoriser l'élément paysager qui l'accompagne en renforçant et en prolongeant la pénétrante de verdure du Rhône **-renforcer la couronne paysagère-**. Cet élément paysager linéaire et continu définit non seulement le seuil entre Lancy et le centre ville de Genève, il unifie aussi la commune en l'accompagnant d'un seul geste du nord au sud. Contrairement à la limite topographique, la limite administrative séparant Lancy des communes d'Onex et de Plan-les-Ouates est peu marquée, elle se caractérise par la bonne continuité des tissus.
Les éléments majeurs du paysage **-protéger l'entité paysagère-**, sont des éléments de grande valeur qui offrent des possibilités multiples à la commune: loisirs, parcours pour les mobilités douces, aires de délassement ou couloirs écologiques pour la faune.

DIVERSITE DES TISSUS

Les caractères spécifiques à chaque quartier sont à renforcer **-développer l'identité de quartier-**.
Les pôles de quartier sont des lieux de convergence regroupant des activités favorisant les échanges sociaux (commerces, équipements publics et sociaux) **-développer un pôle de quartier-**.
Régulièrement répartis dans la commune, ces pôles de quartier à dimension humaine participent à dessiner l'armature de lancy.
Des parcs **-parc inter-quartiers-** servent de lieux d'échange, ils relient les quartiers entre eux. Une attention particulière est apportée à la façon de connecter les parcs et les quartiers adjacents.
Il est impératif d'éviter un cloisonnement entre les quartiers **-favoriser la relation-**. Des parcours destinés aux mobilités douces pourraient aisément les relier entre eux.
Si les parcs inter-quartiers assurent des liens entre les quartiers en proposant des espaces partagés, le développement de divers parcours s'attache à valoriser des liens dynamiques. Ces liaisons permettent notamment de connecter les quartiers au-delà de la commune, à la Ville de Genève.
Les nouveaux projets de densification **-développer un écoquartier-** & **-développer des activités-** s'intègrent aux identités existantes. Les quartiers importants définissent une identité propre comme par exemple la Chapelle-Les Sciers.
Les axes primaires du réseau routier sont intégrés dans les quartiers **-atténuer l'impact routier-**.
Les vitesses et les aménagements sont révisés, leur impact sur la qualité de vie des habitants est atténué afin de permettre une utilisation plus conviviale du potentiel qu'offre leur emprise.

OBJETS REFERENTIELS

Répartis dans le territoire ils s'affichent comme des repères **-objet référentiel à valoriser-**. Si ces objets peuvent d'une certaine manière marquer les parcours dans la commune et participer ainsi à la construction de l'identité communale, ils conservent chacun leur valeur intrinsèque et par conséquent une forme d'autonomie. Pour certains d'entre eux, des points de vue privilégiés sont à préserver, pour d'autres de nouvelles affectations sont à envisager.

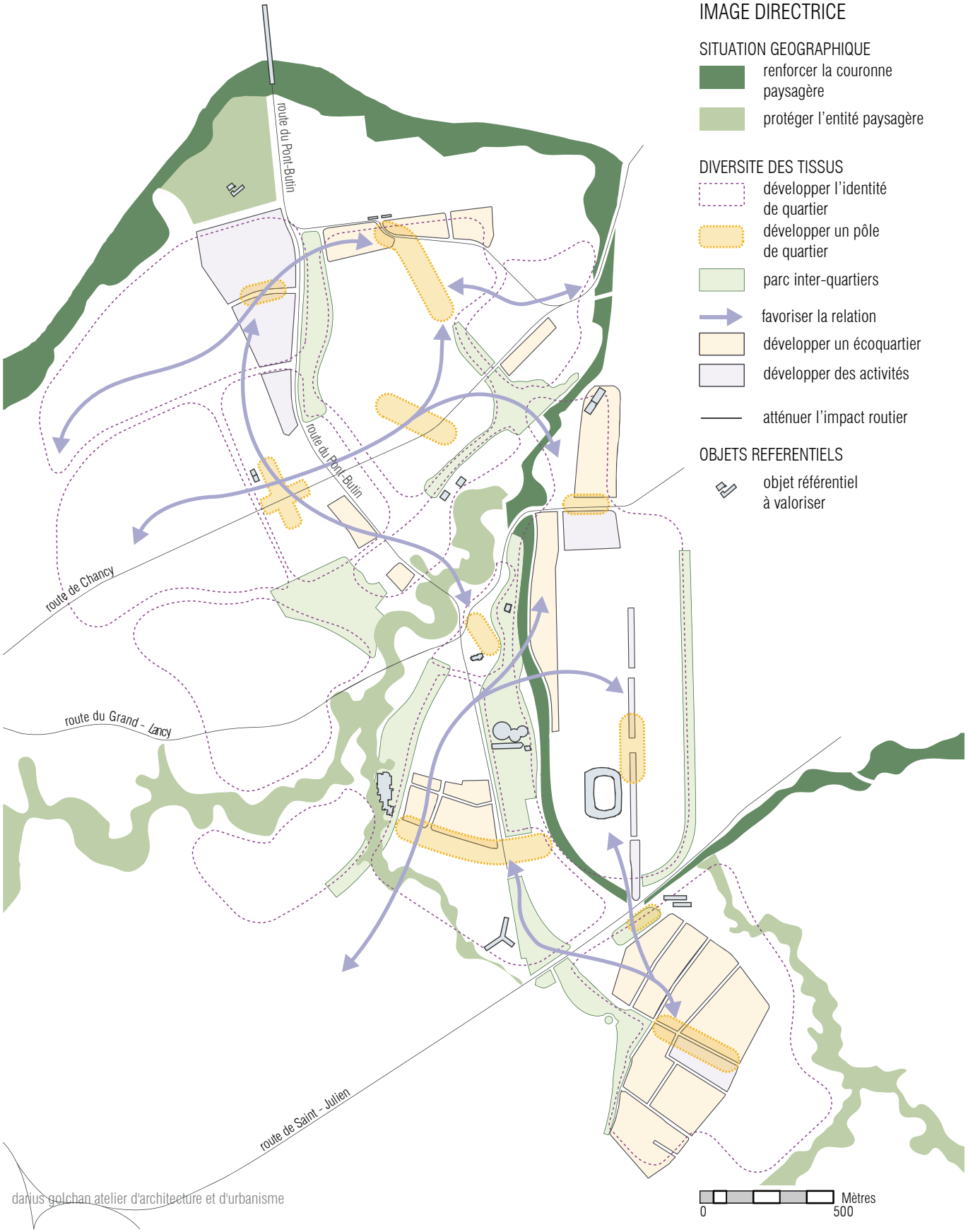
IMAGE DIRECTRICE
SITUATION GEOGRAPHIQUE
renforcer la couronne paysagère
protéger l'entité paysagère
DIVERSITE DES TISSUS
développer l'identité de quartier
développer un pôle de quartier
parc inter-quartiers
favoriser la relation
développer un écoquartier
développer des activités
atténuer l'impact routier
OBJETS REFERENTIELS
objet référentiel à valoriser
route du Pont-Butin
route du Pont-Butin
route de Chancy
route du Grand - Lancy
route de Saint - Julien
0
500
Mètres
darius golchan atelier d'architecture et d'urbanisme